Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20261104-2026_79-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Commune de PLUSSULIEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre d'absents : 3
Procuration : 1
Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 29/10/2026

SEANCE DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le **quatre novembre** à **dix-neuf** heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique LE LUDUEC, Maire.

Étaient présents : LE LUDUEC Dominique, GOUBIN Xavier, CARRE Cédric, BALDASSINI Léa, JULIEN Jean-Noël, OURVOUAI Martine, LE GALL Nicolas, BELOEIL Joël, LE TIEC Michel, PÉCHARD Marinelle, TRÉGUIER Cécile, CRESCENCE Cyndia.

Étaient absents : GILET Philippe, JULIEN Sandra, LEVRIER Isabelle.

Procuration :
- Madame JULIEN Sandra donne procuration à Madame LE LUDUEC Dominique.

Secrétaire de séance : LE GALL Nicolas.

2026-79-DEMANDE DE DÉROGATION AUX RÈGLES D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE POUR LA SALLE POLYVALENTE – AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est engagée dans une démarche de mise aux normes d'accessibilité de ses bâtiments recevant du public (ERP).
Elle précise que, dans le cadre de ce projet, la salle polyvalente est dotée d'un escalier pour y accéder ce qui ne permet pas de respecter strictement l'ensemble des prescriptions techniques d'accessibilité universelle édictées par la loi du 11 février 2005 et ses arrêtés d'application.
Il est donc nécessaire de solliciter auprès de Monsieur le Préfet, après avis de la Commission Départementale d'Accessibilité, une dérogation partielle aux règles d'accessibilité pour cet élément spécifique.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de la demande de dérogation aux règles d'accessibilité PMR pour la salle polyvalente.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20261104-2026_79-DE

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer et déposer le dossier de demande de dérogation auprès des services préfectoraux et de la commission compétente.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Dominique LE LUDUEC.

